

République Française
Département Yvelines
Commune de St Remy l'Honoré

DECISION PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION N° 2024_0_24

Avenant n° 1 au marché de travaux "Aménagement de la mairie et de la médiathèque" -
Lot 02 : Gros-Oeuvre, VRD, Carrelage

Le Maire de la Commune de Saint Rémy l'Honoré,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales aux termes duquel le Maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2023/033 en date du 23/10/2023, visée par la préfecture des Yvelines le 24/10/2023, portant délégations consenties au Maire,

Vu la décision n° 2024_0_03 en date du 14/02/2024 décidant d'attribuer et de signer le marché relatif à "Aménagement de la mairie et de la médiathèque" - Lot n° 02 : Gros-oeuvre, VRD, Carrelage, avec la société SBR Construction pour un montant HT de 390 000.00 €, soit 468 000,00 € TTC,

Considérant que des travaux supplémentaires concernant l'ouverture à créer entre le sous-sol haut et sous-sol bas et la création de sommier pour le supportage de la charpente,

Considérant que ces travaux ont une incidence financière sur le montant du marché,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver et de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux " Aménagement de la mairie et de la médiathèque" - lot 02 : Gros-oeuvre, VRD, Carrelage, pour les travaux supplémentaires dont le montant est de 7 540.00 € HT, soit 9 048.00 € TTC.

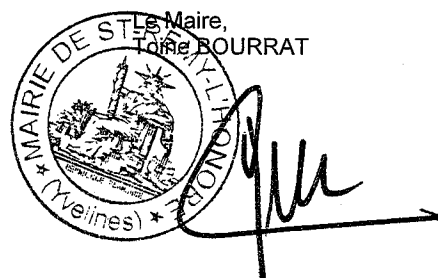
Le nouveau montant du marché est ainsi porté à 397 540.00 € HT, soit 477 048.00 € TTC.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune. Un extrait sera publié sur le site internet de la commune et affiché à la porte de la mairie.
Il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion obligatoire du conseil municipal.

Fait à St Remy l'Honoré, le 28/06/2024

Le Maire,
Thierry BOURRAT



Publié et affiché
le 21/07/2024